



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2 0 1 8

Conseil Municipal du 22 mars 2018

Communes de 3 500 habitants et plus

Cadre réglementaire:

- Débat sur les orientations générales du budget
- Dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci
- Vote du budget avant le 15 avril 2018

Contexte

- **Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.**
- **À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.**
- **C'est la première étape du cycle budgétaire.**
- **Depuis 2016 la présentation du DOB donne lieu à un vote.**

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière avec des éléments rétrospectifs, comparatifs et prospectifs.
- CA 2017



Environnement Social et Financier

• **Environnement national** **Le casse tête des collectivités**

Les élus locaux en ont « gros sur la patate », les coupes sèches opérées ces trois dernières années ne sont pas encore digérées.

La baisse des dotations et son impact désastreux sur l'investissement public local indique une chute de 30 % des investissements sur 2014-2017.

- Le Président de la République entend demander un effort supplémentaire de 13 milliards d'ici 2022, gel des crédits et forte diminution des emplois aidés par exemple.
- L'investissement public local est fragilisé, - 6,1 % pour les régions, - 5,7 à - 8,7 % pour les départements. Les communes voient la chute des investissements freinée – 0,6 %, après -12 % en 2014 et – 11,4 % en 2015.

Loi de programmation des finances publiques 2018 2022

- Pour les collectivités les plus importantes, signature d'un contrat avec l'Etat qui fixe le taux des dépenses réelles de fonctionnement plafonné à 1,2 % par an qui peut être modulé à la baisse ou à la hausse.
- La revalorisation des valeurs locatives cadastrales 2018 sera de + 1,24 % conformément à l'inflation (calculée de novembre 2016 à novembre 2017).
- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ne figure pas dans les lois de finances mais reste une priorité pour les collectivités locales et l'AMF.

Dotation globale de fonctionnement

- La DGF a vu le jour en 1979 avec pour objectif de garantir la stabilité des budgets locaux.
- Depuis 2011 l'enveloppe normée est gelée, la DGF, n'est plus indexée sur l'inflation. Montant fixé en loi de finances.
- La DGF (part forfaitaire), principale dotation aux collectivités locales baisse au niveau national de 3,66 milliards par an et ce, au moins jusqu'en 2017 pour atteindre une baisse d'environ 11 milliards.
- En 2013 le montant de la dotation forfaitaire était de 916 841 €
- En 2017 la dotation était de 552 737 €.
- **On estime qu'elle sera de 534 700 € pour l'exercice 2018.**

Environnement local

- **GRAND POITIERS:**

- Communauté urbaine et transfert de la compétence « Voirie et Eclairage public ».
- Transfert des compétences des syndicats de rivière
- > Impact structurel considérable sur le budget communal.

Harmonisation sur l'ensemble du territoire des situations fiscales.

Le choix est fait de ne pas modifier les taux dits moyens.

Harmonisation progressive sur 4 ans (2017) des impôts économiques

La politique financière de la CU s'inscrit, en application de la loi de programmation des finances publiques, dans le contrat qui devrait être signé avec l'Etat qui prévoit une évolution des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an sur 3 ans...



Environnement Communal

- La commune de Migné-Auxances est impactée par l'ensemble des décisions unilatérales du gouvernement (CSG, DGF, etc..) et subit les aléas budgétaires structurels liés à la mise en place de la Communauté Urbaine.
- Néanmoins la situation financière communale est saine et l'investissement aussi dynamique que possible.
- Les éléments de contexte:
 - 1 Baisse des dépenses de fonctionnement (particulièrement le 011).
 - 2 Maintient des ressources humaines malgré les transferts.
 - 3 Pas d'augmentation prévue de la part communale des taux d'imposition pour l'année 2018.
 - 4 Investir malgré tout en tenant compte du passage en CU.
 - 5 Autofinancement en baisse et ce, malgré recettes exceptionnelles sur 2017, TLPE et droits de mutation.
 - 6 Endettement maîtrisé, pas d'emprunt prévu en 2018.



Budget 2018

Section

De Fonctionnement

Recettes

Dépenses

Chap 73 Impôts et taxes: Augmentation prévisionnelle d'environ 1,7 %.

Effort fiscal lié à l'augmentation des valeurs locatives de 1,24 % décidé par l'Etat. Proposition du maintien **des taux d'impôt communaux. Variation physique + 0,76%. Soit + 2% de produit attendu**

Dotations GP: DSC Devrait être reconduite à hauteur de 6 446 € comme en 2017.

Produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation en augmentation sensible ainsi que la TLPE.

Chap 74 Dotation et subventions: Nouvelle diminution de 2,56%.

DGF (forfaitaire) diminution estimée de 1,2 %, - 17 000 €.

EN 2013 le montant de la DGF était de 916 841 € contre 534 750 €.

DNP et Compensations fiscales, pas d'info à ce jour.

- **Chap 70 Produit des Services: Diminution de 34 %.**

Bonne fréquentation (restauration, garderies, EMMA, politique tarifs, etc..)

- **188 000€** sur ce chapitre liés aux transferts à GP (CLECT).

-

TAXES	Bases 2017 (Pour mémoire)	Taux actuels	Majoration proposée T.H. : 0,0% T.FB: 0%	Produit 2017 (Pour mémoire)
Taxe d'habitation	7 955 523	17,85 %	17,85%	1 420 061 €
Foncier bâti	6 876 461	20,2 %	20,2 %	1 389 180 €
Foncier non bâti	102 422	50 %	50 %	51 211 €
TOTAL				2 860 452 €

Variation Imposée:

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases : + 1,24 % (Etat)

Variation physique des bases : 0,76 % TH et 0,76 % FB. (nouvelles constructions)

Soit une variation globale des recettes prévisionnelles de :

2 %

pour la Taxe d'habitation ET pour les propriétés bâties.

Proposition:

Pas d'augmentation des taux en 2018.

Produit attendu avant notification bases : 2 916 000 €

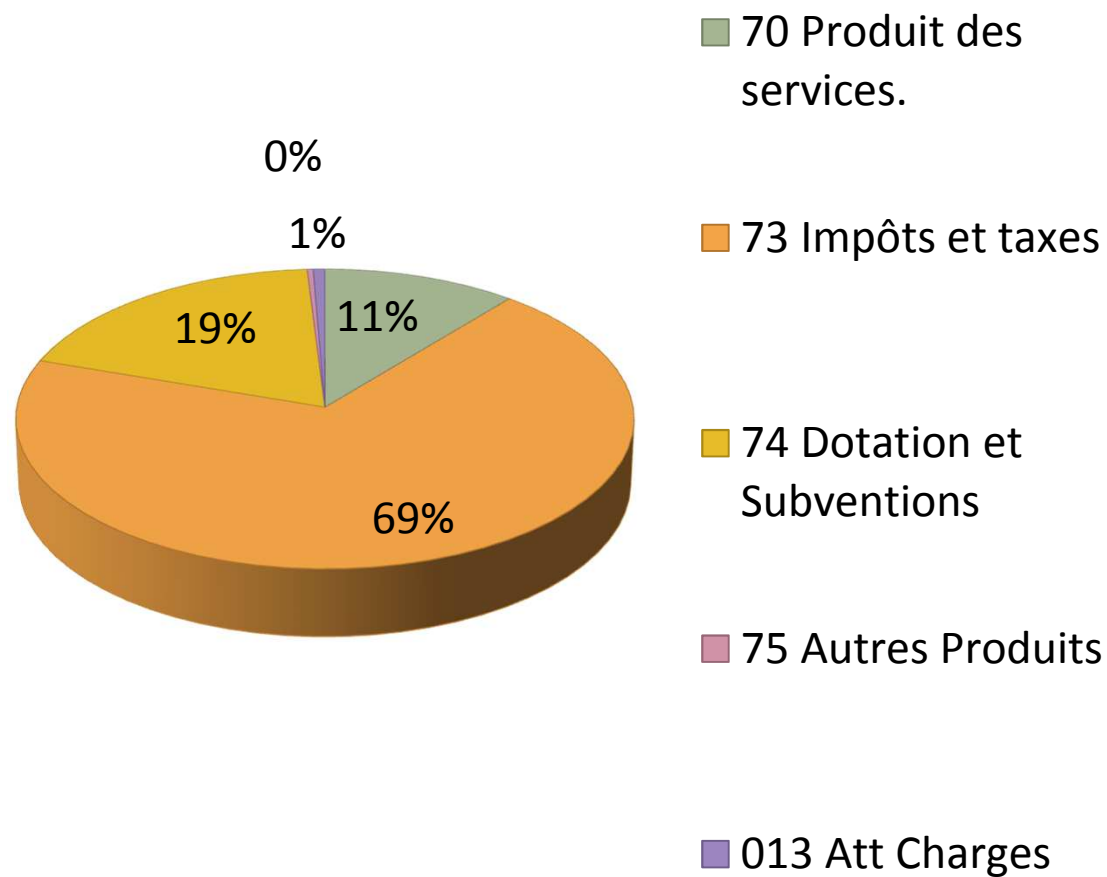
DOB 2018 –

CHAPITRES	LIBELLES	Prévisions 2017	REALISE 2017	PREVISIONS 2018
013	Atténuation de charges	37 500,00	59 428,61	33 000,00
70	Produits des services	741 000,00	764 932,79	552 700,00
73	Impôts et taxes	3 439 083,00	3 582 732,15	3 499 000,00
74	Dotations et participations	975 379,00	983 882,43	951 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 962,33	17 000,00
76	Produits financiers	200,00	121,60	100,00
TOTAL des recettes courantes		5 209 162,00	5 409 959,91	5 052 800,00
R002	Excédent reporté	764 026,15		656 000,00
77	Produits exceptionnels	4 611,85	21 513,46	18 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 200,00	2 063,17	2 200,00
TOTAL		5 980 000,00	5 432 636,54	5 729 000,00

AU TOTAL : Diminution de 251 000 € soit - 4,20 %.

- Chap 73: **3 499 000 €**
- Chap 74: **951 000 €**
- Chap 70: **552 700 €**
- Chap 75: **17 000 €**
- Chap 013: **33 000 €**

Recettes principales



Les Dépenses –

- **Chapitre 011 Charges à caractère général : Baisse de 10,50%**

Baisse prévisionnelle d'environ 122 000 € liée aux transferts vers GP de la voirie et de l'éclairage public.

- **Chapitre 012 Charges de personnel : Augmentation 2,55 %.**
GVT

Absentéisme de longue durée qui a fortement impacté la collectivité.

Augmentation de la CSG de 5,1% à 6,8%.

Point d'indice gelé pour 2018 après une augmentation 0,6 en février 2017.

Agents recenseurs

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :**

Fréquentation de l'école privées stable, transfert contributions Syndicats de rivière.

- **Chapitre 66 Charges financières : Baisse de 12,79%**

Diminution des intérêts. Pas d'emprunt prévu cette année comme en 2017.

- **Chapitre 014 Atténuation de charges: 0%, pas de pénalité SRU.**

- **Diminution prévisionnelle des dépenses courantes de 72 000 € soit - 1,51%.**

D0B 2018–

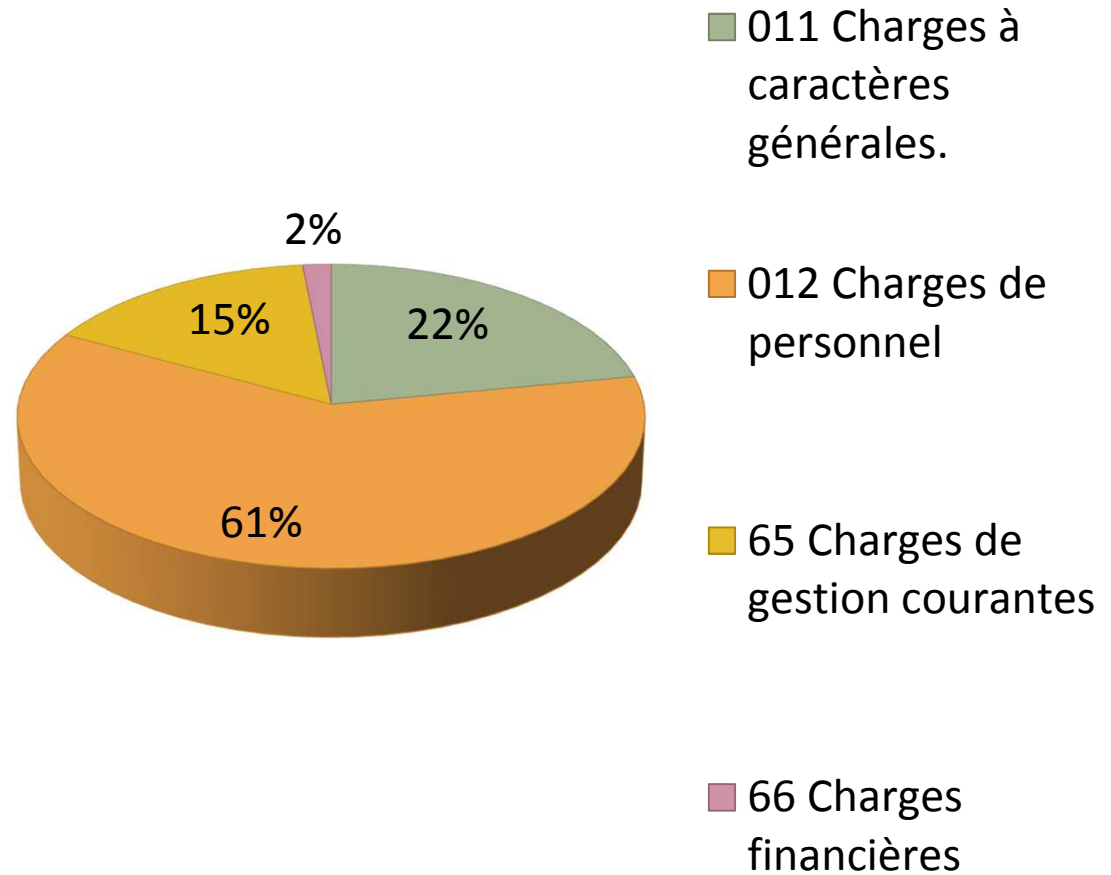
CHAPITRES	LIBELLES	Prévisions 2017	REALISE 2017	PREVISIONS 2018
011	Charges à caractère général	1 168 600,00	1 093 766,96	1 046 000 ,00
012	Charges de personnel	2 820 000,00	2 814 136,50	2 890 000,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	746 000,00	722 638,81	737 000,00
66	Charges financières	86 000,00	72 714,57	75 000,00
Sous total des dépenses courantes		4 820 600,00	4 703 256,84	4 748 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 577,83	15 000,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	40 000,00
023	Virement à la section d'inv	762 400,00	0,00	574 000,00
042	Opérations d'ordre	352 000,00	350 675,45	352 000,00
Sous total des dépenses fonctionnement		1 159 400,00	352 253,28	981 000,00
TOTAL		5 980 000,00	4 055 510,12	5 729 000,00

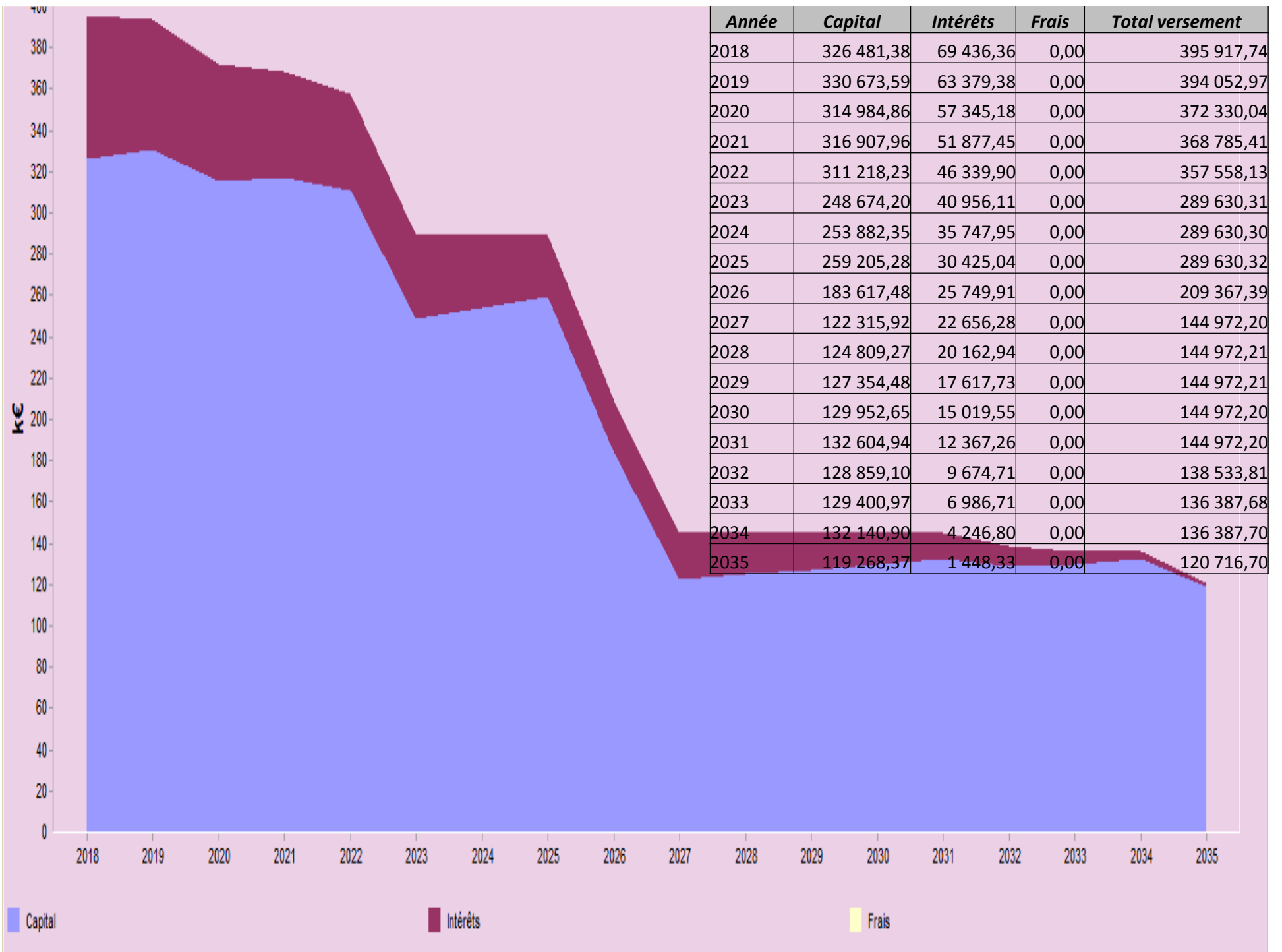
Diminution des dépenses courantes de **72 600 € soit **-1,51 %**.
Autofinancement brut 926 000 € (023 + 042)**

- Chap 011: **1 046 000 €**
- Chap 012: **2 890 000 €**
- Chap 65 : **737 000 €**
- Chap 66: **75 000 €**

- **Autofinancement brut :**
926 000 €

Charges Principales







DOB 2018

Section

D'Investissement

INVESTISSEMENTS 2018

RECETTES

Recettes prévisionnelles :

FCTVA : 145 000 €

Taxe Amé : 90 000 €

Subv : 112 000 €

Divers: 31 000 €

Soit un total de 378 000 €

Autofinancement :

Autofinancement 2018 : 926 000 €

Emprunts: 000 €

RECETTES TOTALES : 1 304 000 €

Principales Operations

- **Bâtiments scolaires** **280 000€ TTC**
- **Voirie et Eclairage public** **Grand Poitiers**
- **Equipements courants** **150 000 € TTC**
- **Aménagement quartiers** **191 000 € TTC**
- **Projet Centre, Pôle petite enfance** **200 000 € TTC**

[Tableau global](#)

Investissements 2018

- Tableaux Investissements Prévisionnels

Principales orientations

- 1 **Maitrise des dépenses de fonctionnement.**
- 2 **Pas d'augmentation des taux.**
- 3 **Autofinancement encore préservé.**
- 4 **Préservation des capacités d'endettement avec un budget 2018 prévu sans emprunt (2^{ème} année consécutive)**
- 5 **Maintien de la qualité des services à la population.**
- 6 **Compétence voirie et éclairage public en CU, priorité des investissements sur la sécurité, bâtiments, aménagement et restauration de l'existant, économie d'énergie et accessibilité, etc....**